

SACD

MAGAZINE DES AUTEURS

ÉTÉ 2012 / n°159

La culture une exception nécessaire

Cinéma
Théâtre
Musique
Danse
Humour
Mise en Scène
Création Interactive
Arts du Cirque
Arts de la rue
Animation
Télévision
Radio

Sommaire n°159

CINÉMA | THÉÂTRE | MUSIQUE | DANSE | MISE EN SCÈNE | HUMOUR | ARTS DU CIRQUE
ARTS DE LA RUE | TÉLÉVISION | ANIMATION | RADIO | CRÉATION INTERACTIVE

| | |
|---|-------|
| Édito | p. 3 |
| Dossiers | |
| L'exception culturelle 2.0, par Pascal Rogard | p. 4 |
| L'animation à l'âge adulte | p. 6 |
| Festivals | |
| Sujets à Vif, cuvée 2012 | p. 8 |
| Les arts de la rue prennent les quartiers à Chalon. | p. 9 |
| Fête des Prix 2012 | p. 10 |
| En scène... | |
| Philippe Caubère, l'écrivain debout | p. 12 |
| Assemblée générale | |
| La SACD en 2011 : les chiffres clés | p. 14 |
| Le bilan financier en 2011 | p. 14 |
| Le Conseil d'administration 2012-2013 | p. 16 |
| Les actions politiques et professionnelles de la SACD en 2011 | p. 18 |
| Humour | |
| Claudia Tagbo : le rire athlétique | p. 19 |
| Services aux auteurs | |
| Contrefaçon entre auteurs, la SACD vous conseille | p. 20 |
| Événement | |
| Culture et parité | p. 21 |
| International | |
| Portrait du Comité belge de la SACD | p. 22 |

→ www.sacd.fr



Rejoignez-nous aussi sur

facebook



Directeur de la publication :
Pascal Rogard

Rédactrice en chef :
Catherine Vincent

Coordination :
Caroline Collard

Conception graphique : Éditions Scope
Impression : SPEI

Conseil d'administration 2012-2013

Président
Jacques Fansten (télévision)

Premier vice-président
Georges Werler (mise en scène)

Vice-présidents
Christine Miller et Caroline Huppert (télévision)
Philippe Hersant (musique)
Laurent Heynemann (cinéma)
Denise Chalem (théâtre)

Administrateurs délégués

Daniel Larrieu (danse)
Georges-Olivier Tzanos (animation)
Philippe Goudard (arts du cirque)
Yves Nilly (radio)
Frédéric Michelet (arts de la rue)
Catherine Cuenca (création interactive)

Administrateurs

Bernard Cavanna, Jean-Paul Alègre,
Joëlle Goron, Jean-Claude Grumberg,
Dominique Probst, Luc Jabon,
Christiane Spièro, Arthur Joffé,
Jean Marboeuf, Claire Lemaréchal,
Christine Laurent, Marie-Anne
Le Pezenec, Franck Philippon,
Eduardo Manet, Charles Nemes,
Jacques Rampal, Luc Dionne.

SACD

11 bis, rue Ballu
75442 Paris cedex 09
journaldesauteurs@sacd.fr
Tél : 01 40 23 44 55

En couverture
Conception graphique
Éditions Scope

Édito

DANS LA LIGNÉE DE BEAUMARCHAIS ?



Photo : Luca Cutolo

Jacques Fansten,
président de la SACD

Je tiens tout d'abord à rendre hommage au travail accompli. Sophie Deschamps, à la suite de Laurent Heynemann, a fait voter largement par notre AG des réformes essentielles pour la vie de notre société. Celle qui instaure enfin une relation pacifiée entre les scénaristes et les réalisateurs audiovisuels, ou celle qui a adapté l'évolution dans la durée de la rémunération des œuvres aux nouveaux paysages et aux nouvelles habitudes de diffusion. De la même manière, a été initiée une réorganisation profonde de notre réseau de perception pour le Spectacle Vivant.

Il va nous falloir poursuivre ces évolutions. Notre environnement change très vite et il nous importe d'être plus réactifs et d'anticiper ce qui nous attend. Nous pourrions mieux le réussir, le climat, dans notre société, étant plus serein.

Cela est d'autant plus important que nous entrons par ailleurs dans une année cruciale : c'est toujours dans les premiers temps d'un quinquennat que se dessinent les politiques. Et pour nous, les enjeux sont forts : quelle sera la place de la culture dans une période difficile ? Comment seront protégés les droits des auteurs, à la fois à être rémunérés et à pouvoir faire produire leurs œuvres ?

Comment allons-nous nous défendre face aux nouvelles attaques de la Commission européenne contre ce qui a fondé «l'Exception Culturelle», c'est-à-dire simplement le droit de ne pas considérer les œuvres comme des marchandises ? Aujourd'hui, et alors que l'on pouvait croire ces temps révolus, il est à nouveau question de restreindre les aides publiques, de revenir sur des taxes qui permettent les financements, voire de réduire les possibilités de la gestion collective. Tout cela au nom d'une idéologie de la libre concurrence dont nous avons appris combien elle est néfaste à la diversité culturelle. À nouveau il va nous falloir affirmer que chaque peuple a le droit de protéger et d'aider sa culture.

Internet et l'économie numérique ont été, depuis des années, au cœur de toutes les démagogies. François Hollande, quand il était candidat, a d'une part, admis que la licence globale

ne pouvait pas être une réponse pour l'audiovisuel et le cinéma et, d'autre part, promis une grande concertation avant de remplacer HADOPI. Nous y participerons. Nous restons convaincus que la réponse graduée, beaucoup moins répressive que la situation précédente qui ne laissait aux ayants-droit que le recours à la justice, a permis des progrès, notamment pédagogiques. Même si, soyons francs, nous regrettons les retards pris dans la mise en place indispensable d'une offre légale, large et accessible. Il nous faudra trouver les nouvelles règles qui assureront, en même temps, le droit des internautes à avoir accès à la culture, et le droit d'expression, celui des artistes de vivre de leur art, de protéger leurs œuvres et de pouvoir en faire financer de nouvelles.

Le service public de télévision, on le sait, ne va pas bien. Nous devons contribuer à sa défense et à sa rénovation. Il doit retrouver son sens, redevenir un lieu ouvert à toutes les créations, en son sein comme à l'extérieur, ambitieux et innovant.

Du côté du spectacle vivant, il faudra enfin aboutir, comme on nous le promet depuis si longtemps, à une loi d'orientation devenue indispensable. De même, le Centre National du Spectacle Vivant doit être créé, pour assurer la transparence qui manque tant et trouver de nouveaux financements, indispensables dans ces temps difficiles.

Plus généralement, il va nous falloir poser à nouveau la question de la place des auteurs et de leur respect dans les institutions et dans les lieux de décisions, comme nous devons nous battre pour une meilleure rémunération des auteurs, notamment dans les entreprises publiques.

On le voit, le champ est vaste. En mars dernier, François Hollande a écrit dans *Le Monde* : «La gauche a toujours soutenu les auteurs et les créateurs (...). Elle soutient le droit des auteurs, tant moral que patrimonial, aujourd'hui comme hier. C'est, dans la lignée de Beaumarchais, frondeur et auteur contestataire, notre philosophie». D'accord : dans la lignée de Beaumarchais, nous sommes et nous resterons attentifs à cet engagement, vigilants et combatifs autant qu'il le faudra. Frondeurs et contestataires, ce programme-là nous convient.

JACQUES FANSTEN

L'EXCEPTION CULTURELLE 2.0

N'EN DÉPLAISE À BRUXELLES, LA CULTURE N'EST PAS UN SECTEUR ÉCONOMIQUE COMME LES AUTRES. ELLE A BESOIN DE RÈGLES SPÉCIFIQUES POUR CONTINUER À JOUER SON RÔLE DE LIEN SOCIAL, PLUS ENCORE À L'ÈRE NUMÉRIQUE.

PAR PASCAL ROGARD, DIRECTEUR GÉNÉRAL



Agence Enquarand

Les changements de vocabulaire ne sont jamais anodins. Il en va ainsi de l'art et de la culture que l'on rebaptise désormais dans les cercles européens « industries créatives », des œuvres qui sont rabaissées au rang de « contenus » et aussi du droit d'auteur assimilé à « l'industrie du droit d'auteur ».

On pourrait en sourire. Ce serait une erreur. Ces évolutions sémantiques traduisent un double-mouvement inquiétant : d'une part, la culture ne vaudrait plus que par sa contribution au dynamisme économique de nos territoires ; d'autre part, la culture serait finalement un secteur économique comme un autre qui n'a plus besoin d'être soumis à des règles et à des protections spécifiques.

Dans ce contexte, l'annonce faite par le candidat à l'élection présidentielle française François Hollande, devenu président de la République le 6 mai dernier, sur la mise en œuvre d'un acte 2 de l'exception culturelle mérite d'être soulignée.

CONTRIBUTION DE TOUS LES ACTEURS

Même s'il semble que cette nouvelle politique de l'exception culturelle ait pour objectifs de développer l'offre culturelle légale sur Internet et d'imposer à tous les acteurs de l'économie numérique une contribution au financement de la création artistique, nous n'en connaissons pas encore les contours exacts.

C'est d'ailleurs la mission qui a été confiée à Pierre Lescure, d'y réfléchir en menant une large concertation avec les professionnels, à laquelle la SACD apportera toute sa contribution. Le parcours de cet homme de l'audiovisuel et de la communication plaide évidemment en sa faveur, tant il connaît les mécanismes de financement de la diversité culturelle.

Sa mission est utile comme il est utile de confronter l'exception culturelle au numérique. N'oublions pas en effet que le numérique est à la culture ce que la mondialisation est à l'industrie.

MUTATIONS ET DÉFIS

De ce constat d'une mondialisation numérique qui n'épargne pas notre pays plus qu'un autre, naissent à la fois des mutations profondes de notre modèle culturel et des défis à relever.

La fragilisation des réglementations nationales en faveur de la création, le risque d'uniformisation de la culture, les mouvements de délocalisation, la paupérisation des créateurs sont quelques-uns des effets directs et parfois violents qui frappent la culture.

Pour autant, le numérique offre aussi des opportunités et une chance pour revitaliser nos politiques publiques et les moderniser, sans les dénaturer ni les sacrifier.

Si la SACD ne fait pas partie de ceux qui pensent que notre modèle de financement de la création et d'exposition des œuvres doit rester immuable et figé, elle ne rejoint pas non plus ceux pour qui le droit d'auteur est un vestige du passé dont la pertinence s'est arrêté aux portes du XXI^e siècle.

DANGER SUR L'ACTE 1 DE L'EXCEPTION CULTURELLE

C'est autour de cette ligne de crête qu'il faudra définir cette exception culturelle 2.0. Pour autant, avant de nous projeter dans un avenir incertain et de construire un acte 2 de l'exception culturelle, nous ne devons pas céder sur les acquis de l'acte 1 !

Presque 20 ans après les négociations du GATT en 1993, presque 20 ans après avoir réussi à mobiliser les professionnels et les politiques pour forger ce concept politique qui nous a permis d'obtenir l'exclusion des services culturels et audiovisuels des négociations commerciales, les menaces s'amoncellent en provenance de Bruxelles et de la Commission Européenne.

L'ouverture récente de discussions entre l'Europe et les États-Unis dans l'objectif de conclure un accord de libre-échange fait partie de ces craintes. La libéralisation des services audiovisuels et culturels, que ne manqueront pas de demander les américains, aurait pour conséquence immédiate la remise en cause des politiques de soutien à la diversité culturelle en Europe, en particulier pour les nouveaux services en ligne.

UNE NÉCESSAIRE EXCLUSION

Un éventuel renoncement de l'Union européenne à obtenir l'exclusion des services audiovisuels et culturels, numériques ou analogiques, serait pour l'Europe à la fois politiquement incohérente, culturellement désastreuse et industriellement dangereuse.

Politiquement incohérente, parce qu'elle dénoterait l'incapacité de l'Europe à respecter son engagement en faveur de la spécificité et de la diversité culturelles, manifesté notamment par sa ratification de la convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Culturellement désastreuse parce qu'elle fragiliserait toutes les politiques, et notamment les obligations de diffusion et d'investissement, qui ont permis de maintenir le dynamisme des créations françaises et européennes.

Industriellement dangereuse parce qu'elle renforcerait davantage encore les géants américains de l'Internet et du numérique au détriment des opérateurs français et européens, qui respectent leurs obligations et leurs engagements à l'égard de la diversité culturelle.

L'HÉRITAGE DE JEAN MONNET

« *Si c'était à refaire, je recommencerais par la Culture* ». Cette phrase, que l'on prête à l'un des pères de l'Europe, Jean Monnet, mériterait d'être relue par tous ceux qui font de la Commission européenne le défenseur d'une idéologie pure et dure de la concurrence et de l'Europe un simple marché unique de biens et de services indifférenciés.

J'en veux pour preuve la portion très congrue réservée aux politiques dérogatoires et spécifiques, en particulier en faveur de la culture. Chaque jour, les dispositifs culturels sont observés, examinés, disséqués et souvent vilipendés par des fonctionnaires européens qui ne pensent plus diversité culturelle mais liberté d'établissement, droit de la concurrence et respect des traités, tout en ignorant que la Convention de l'UNESCO fait intégralement partie de l'ordre juridique européen.

UN PROJET DÉASTREUX

Le projet de nouvelle communication sur le cinéma, qui définit les critères permettant de valider, ou non, les aides d'État en faveur du cinéma en est une malheureuse illustration. Alors même que la Commission reconnaît elle-même que les précédentes règles obligeant les entreprises de production à localiser leurs dépenses en France n'ont eu aucun effet négatif, elle prend la responsabilité de vouloir les changer. Au nom de quoi ? Pour servir quel intérêt ? Manifestement, pas ceux d'un cinéma européen qui s'épanouit

notamment grâce à la politique du cinéma conduite en France depuis plusieurs décennies.

De même, la taxe sur les services de télévisions, qui pèse sur les chaînes de télévisions et les fournisseurs d'accès à Internet distribuant des services audiovisuels et qui est l'une des principales sources de financement du CNC, semble à nouveau remise en question à Bruxelles. Pourtant validée en 2008, le changement de son assiette et de son taux à l'automne dernier, à la suite de tricheries de l'opérateur FREE, est de nouveau sujet à enquête approfondie de la part de tous ceux qui refusent la modernisation du financement de la création en général et du cinéma en particulier.

STRUCTURER SANS ENTRAVER

Enfin, lors du débat que nous avons organisé lors du dernier festival de Cannes, avec Canal + concernant la télévision connectée et son impact sur les règles de soutien à la culture, la représentante de la Commission européenne nous a instruits sur la stratégie de l'Union : prendre le temps de voir et d'analyser et laisser le marché se structurer sans l'entraver.

La liste pourrait être encore longue de ces petits coups de canifs qui, chaque fois, remettent en cause tant la légitimité que la portée de l'exception culturelle. Or, ni les mutations technologiques ni la crise économique ne sont susceptibles d'invalider le but ultime de la diversité culturelle : le droit de chaque État de pouvoir soutenir, comme il le souhaite, la création.

CE QU'APPORTE LA CULTURE

C'est un droit moderne, c'est un droit qui, en Europe, est susceptible de créer une identité commune, c'est un droit qui rend grâce à ce qu'apporte la culture à une société et qui ne peut se réduire à sa dimension économique. Ceux qui l'oublent foulent aux pieds un héritage non seulement français mais également européen pour mieux ouvrir la voie à une domination culturelle américaine.

L'heure est à la mobilisation et à l'action pour que la nouvelle ère numérique qui s'est déjà ouverte ne serve pas la cause d'une dérégulation à tout crin. La SACD sera au rendez-vous de ce nouveau combat.

L'ANIMATION À L'ÂGE ADULTE

L'ANIMATION FRANÇAISE CONNAÎT UN RÉEL ESSOR. CHRISTEL GONNARD, SCÉNARISTE D'ANIMATION, VICE-PRÉSIDENTE ANIMATION DE LA GUILDE FRANÇAISE DES SCÉNARISTES, ANALYSE SES SUCCÈS RÉCENTS ET LES DÉFIS QUI LUI RESTENT À RELEVER.



Le Petit prince

Où en est l'animation française ? A-t-elle aujourd'hui atteint un stade industriel ou demeure-t-elle un artisanat ?

En matière de séries, si par « industriel » on entend la mise en place d'une chaîne de fabrication d'heures de programmes qui réussissent à circuler, je dirais qu'elle a atteint ce stade. Pour rappel, il y a vingt ans, les jeunes téléspectateurs français regardaient essentiellement des séries japonaises et américaines.

Aujourd'hui l'offre d'animation sur notre petit écran est majoritairement française. Elle se classe au 3^e rang mondial derrière les États-Unis et le Japon. Elle est le genre leader de nos exportations audiovisuelles et propose une grande diversité d'univers, tant graphiques que littéraires. Mais n'oublions pas que chaque épisode de série, chaque court, moyen ou long métrage d'animation demeure une œuvre unique : dans ce sens, l'animation est aussi un artisanat.

Quels facteurs ont permis un tel essor ?

Une intervention des pouvoirs publics : obligation de réinvestissement dans l'animation des diffuseurs, quotas de diffusion, mise en place de mécanismes de soutien public, etc. ont permis à un tissu d'entreprises - essentiellement indépendantes- de se développer. Puis l'arrivée de la technique 3D (animation de synthèse) a donné un coup d'accélérateur à l'activité au début des années 2000. Enfin, au pays

de Méliès et du *Roi et l'Oiseau*, une forte tradition picturale demeure. Nous avons des écoles de formation aux métiers de l'animation, qui ont une excellente réputation, à en juger par l'intérêt que portent certains studios étrangers, aux techniciens qui en sont issus.

Toute la formation ?

La formation aux métiers techniques de l'animation est effectivement très bonne. C'est loin d'être le cas pour la formation à l'écriture qui reste le parent pauvre de la filière. Qu'elle soit initiale ou continue, il y a encore fort à faire. Les scénaristes d'animation se forment plutôt « sur le tas » et ne tirent jamais vraiment bénéfice de leur expérience dans la mesure où elle n'est pas intégrée dans les niveaux de rémunération.

Parviennent-ils tout de même à en vivre ?

Une centaine de scénaristes d'animation vit de leur métier, essentiellement en télévision. Mais beaucoup d'autres ne travaillent pas régulièrement, certains même de manière totalement sporadique. Les scénaristes ont tous un statut précaire. Ils ne sont pas intermittents du spectacle, il est important de le rappeler. La majeure partie du temps, l'absence d'encadrement vertueux les prive de toute vision de long terme dans leur planning. Ils peuvent donc être amenés à travailler sur plusieurs séries à la fois afin de pallier ce manque de visibilité.

En contrepartie, il est rare qu'une fois produite, une série ne soit pas diffusée. Et si tout va bien, elle est promise à une multi-diffusion, car son public (les enfants) grandit et se renouvelle. La rémunération en droits d'auteur peut ainsi s'étaler sur plusieurs années. À l'avenir, les enjeux majeurs pour la profession seront de mettre en place des pratiques de travail, qui respectent, fidélisent et valorisent les scénaristes.

Quel est le problème avec le développement ?

En télévision, par «développement», on entend l'écriture de la bible littéraire d'une série en général accompagnée par une bible graphique, un travail de longue haleine qui est rarement rémunéré en tant que tel. Cette inadéquation rend le développement assez peu attractif, il faut l'avouer. Au cinéma, la problématique est la même : l'écriture du scénario n'est pas assez valorisée.

Et concernant les aides à l'écriture, je m'interroge sur le fait qu'en 2011, aucun film d'animation n'a bénéficié du soutien au scénario. Il y en avait deux en 2010.

Quel type de rapports entretiennent les scénaristes d'animation avec les diffuseurs ?

Ça se passe plutôt bien quand le développement est bien cadré, et que tous les partenaires (français et étrangers) prennent la même direction. Pour information, la part des diffuseurs nationaux, dans les budgets de séries d'animation, tourne autour de 30 % (autour de 70% pour la fiction).

Les coproductions sont-elles la norme dans l'animation ?

L'animation est le genre des coproductions par excellence, de par son coût élevé de production. En 2011, une heure d'animation télé coûtait 593 KE. Et nous sommes dans une économie de « daytime », d'où la nécessité d'aller chercher des financements ailleurs, à l'étranger notamment. En 2011, 76,6 % du volume d'animation audiovisuelle produit, bénéficiaient d'un financement étranger. L'Europe est le premier partenaire des coproductions.

Cette logique internationale de production a un impact artistique. Si le développement artistique et littéraire est solide, le partage de savoir-faire avec les partenaires étrangers, peut être enrichissant. D'où le rôle clé du développement ! La boucle est bouclée...

Le succès de nos séries d'animation, prouve que nous avons de bons scénaristes en France, capables de développer ou d'écrire dans des logiques de productions internationales. Il faut veiller à ce que cela dure, car le marché reste fortement concurrentiel.

Propos recueillis par Guillaume Regourd



Oggy et les Cafards



Minuscule

Crédit : M&M/Falunikon

→ L'ANIMATION EN QUELQUES CHIFFRES

- **4,58 millions d'entrées** ont été réalisées par les neuf films d'animation français sortis en 2011
- **1,72 millions d'entrées** ont été réalisées par *Un Monstre à Paris*, 1^{er} film d'animation français et 7^e film d'animation le plus vu en 2011
- Le montant des devis des **11 films d'animation** ayant reçu l'agrément du CNC en 2011 s'élève à **71,76 M€** (- 22,5 % par rapport à 2010)
- **355 heures de programmes audiovisuels d'animation** ont été produites en 2011 (+10,9% par rapport à 2010)
- Le montant des devis des **programmes d'animation** est de **210,6 M€** en 2011 (+ 19 % par rapport à 2010)
- Le **coût horaire** de l'animation audiovisuelle est de **593 000 euros** (+7,3 % par rapport à 2010)
- L'**animation française** représente **40,8 %** de l'offre d'animation diffusée sur les chaînes nationales historiques en 2011
- Avec 26 heures de programmes produites en 2011, **Millimages** (*Mon robot et moi*, *Corneil et Bernie* et *64, rue du zoo*) est la société française la plus active dans le secteur de l'animation audiovisuelle
- Les **financements étrangers** couvrent **28,9 %** des devis de l'animation audiovisuelle en 2011 (20,6 % sont couverts par les producteurs français et 27,5 % par les diffuseurs français)

Source : étude du CNC sur le marché de l'animation

SUJETS À VIF, CUVÉE 2012

COPRODUCTION ENTRE LA SACD ET LE FESTIVAL D'AVIGNON, LES SUJETS À VIF PROPOSENT DES RENCONTRES IMPRÉVUES AU JARDIN DE LA VIERGE. DES RAPPROCHEMENTS, PROVOQUÉS, PRÉPARÉS, RÊVÉS, ENTRE DES INTERPRÈTES ET DES AUTEURS. ET UN RENDEZ-VOUS DÉSORMAIS INCONTOURNABLE DU FESTIVAL.

Cette année encore huit commandes ont été passées à des créateurs pour les sujets à vif qui seront créés en Avignon du 9 au 15 juillet, puis du 20 au 26 juillet.

Sonata Hamlet

Une commande à Mitia Fedotenko

Conception, chorégraphie et interprétation : Mitia Fedotenko. Contribution : François Tanguy. Musique live : Bertrand Blessing. Son et dispositif sonore : Frédéric Marolleau. Coproduction Théâtre du Radeau, avec le soutien de La Fonderie, Le Mans

« ...Toujours] en guerre avec ce monde qui n'a besoin de nous que pour combler ses causes consomatrices. Rien de ...[nouveau]. Je propose à François Tanguy de créer un manifeste qui aborde la question de l'individu serré par les mâchoires du rationnel, et de la frontière qui le sépare du monde de la consommation. Sonata Hamlet, première collaboration, puise son inspiration essentiellement dans Hamlet-Machine de Heiner Müller. Un jeu de rôle avec des états de corps, un corps qui mute, cherche à se frayer un passage, dans un monde avec lequel il se trouve en profond désaccord. » *Mitia Fedotenko*

La fille

Une commande à Michaël Allibert

Conception : Aude Lachaise, Michaël Allibert. Texte : Aude Lachaise. Interprétation : Aude Lachaise, Michaël Allibert. Assistanat artistique : Sandra Rivière. Résidences : CDC Les Hivernales-Avignon, Conservatoire à Rayonnement Régional-Avignon, Forum Prévert - Carros, L'Entre-Pont-Nice, Mains d'œuvres -Saint-Ouen, Centre National de la Danse-Pantin

« Nous avons parcouru des chemins inverses, l'un du théâtre vers la danse, l'autre de la danse au mot, réunis par nos dérives. Nous nous sommes rencontrés dans les bois autour d'un conte sans fée. Nous avons essayé en tout cas. Sombres et désenchantés mais en bonne compagnie, une fille, un monstre, quelques animaux, Cody Simpson, nous n'avons pas vu la mer, pas encore mais les jeux ne sont pas faits, nous avons encore un peu de temps... » *Michaël Allibert et Aude Lachaise*

Le Vertige

Une commande à Olivia Rosenthal

Texte : Olivia Rosenthal. Conception et interprétation : Olivia Rosenthal, Chloé Moglia. Avec le soutien du CENTQUATRE - Paris et de l'Espace Périphérique (Mairie de Paris - Parc de la Villette)

« Vertigo d'Alfred Hitchcock m'a toujours fait frissonner sans que je sache vraiment pourquoi. J'ai eu envie d'explorer ce frisson, de le mettre en relation avec les images du film, son histoire et ma propre histoire. Et j'ai pensé que les sensations intenses que ce film provoquait, je pouvais en confier l'expérience à quelqu'un de proche et de lointain à la fois. Voilà comment j'ai choisi Chloé

Moglia qui, grâce à son sens du risque, son goût pour les situations extrêmes et sa maîtrise des disciplines aériennes, sait traverser le vide sans y tomber. » *Olivia Rosenthal*

Projet luciole (Théâtre philosophique)

Une commande à Nicolas Truong

Conception et mise en scène : Nicolas Truong. Interprétation : Valérie Dreville, Nicolas Bouchaud

« Les lucioles symbolisent la joie et le désir qui illuminent amis et amants au cœur de la nuit. Mais auraient-elles disparu ? Pour Pier Paolo Pasolini, leur extinction due à la pollution est la métaphore d'une humanité rongée par la « merdonité » de la modernité. Bien décidé à sauver les lucioles, et à témoigner de leur survivance, le Projet luciole donne corps, forme et voix à toutes les histoires possibles de la pensée critique. Parce que l'art, la politique, l'amour et l'amitié peuvent, dans leur radicalité, encore réenchanter notre quotidien. Parce que les lucioles brillent encore au cœur des nuits surveillées. » *Nicolas Truong*

Curtain

Une commande à Jonah Bokaer

Conception et chorégraphie : Jonah Bokaer. Interprétation : David Hallberg, Jonah Bokaer. Scénographie : Daniel Arsham. Musique : Chris Garneau. Avec le soutien de la Fondation d'entreprise Hermès, dans le cadre de son programme New Settings

« CURTAIN propose une rencontre entre Jonah Bokaer et David Hallberg, danseur étoile de l'American Ballet Theater de New-York, désigné à l'automne 2011 comme danseur étoile du Ballet du Bolchoï de Moscou. Pour la première fois dans l'histoire du Bolchoï, un étranger, qui plus est américain, se voit nommé étoile. Cette décision fait alors largement écho dans l'actualité culturelle et politique. «CURTAIN» se concentre sur cet évènement. En outre, Jonah Bokaer accueille le plasticien Daniel Arsham avec une création dans laquelle il met au point une «substance non-newtonienne» qui évolue aussi sur le plateau. Enfin, un enregistrement retrouvé dans les archives de Jacob's Pillow, conférence de John Cage à ses étudiants en 1984, est diffusée dans une installation stéréo-centrifuge, les histoires de l'art abstrait ricochent dans un cyclone chorégraphique. » *Jonah Bokaer*

L'inquiétude

Une commande à Stanislas Roquette

Conception : Stanislas Roquette, Céline Schaeffer. Texte L'inquiétude de Valère Novarina (P. O. L.). Mise en espace : Céline Schaeffer. Composition musicale : Christian Paccoud. Interprétation : Stanislas Roquette. Avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication, de la compagnie Artépo, le concours du Centre national de la Danse et du théâtre du Châtelet

« Un homme parle à des animaux, c'est-à-dire à des êtres sans réponse. Il parle à trois cents yeux muets. Il prononce Le Discours aux animaux, une navigation dans l'intérieur, c'est-à-dire d'abord dans sa langue et dans ses mots. Un homme parle à des animaux et ainsi il leur parle des choses dont on ne parle pas : de ce que nous vivons, par exemple, quand nous sommes portés à nos extrêmes, écartelés, dans la plus grande obscurité et pas loin d'une lumière, sans mots et proches d'un dénouement. » *Valère Novarina*

O

Une commande à Laurent Chétouane

Conception : Laurent Chétouane. Chorégraphie : Laurent Chétouane, avec la participation de Mikael Marklund. Interprétation : Mikael Marklund

« Deleuze a toujours opposé à l'ego autocentré et limité, le concept clef de la « rencontre ». C'est en effet par la rencontre que s'opèrent les transformations et les métamorphoses. Ce travail est une rencontre avec Mikael Marklund autour d'un solo. Une réponse - certainement - à un autre solo autour du texte Paysage sous surveillance de Heiner Müller qui se termine avec ces mots effroyables: « Moi, la tempête gelée ». Point. Plus d'histoire car plus de temps qui coule. J'ai toujours trouvé cette sentence terrible pour toutes les générations venant après cette phrase. Mon travail, suite à la mise en scène de ce texte en 2007, a été de (re)trouver un vent possible. Une raison. Une ouverture par le mouvement à la recherche d'une tempête à définir - de l'histoire peut-être - qui reprendrait son cours, dans un dialogue avec le dehors, dans un jeu entre soi et soi : un courant d'air à suivre. Avec une belle inconnue : demain, à ne pas abandonner. » *Laurent Chétouane*

In Creation

Une commande à Gregory Maqoma

Conception et interprétation : Gregory Maqoma, Dada Masilo

« In Creation est un duo qui se passe, par chance, dans un espace. Dans cette création, les deux chorégraphes sont obsédés par la théorie de la chance et de ce qu'elle apporte à l'espace. Là où tout se passe par chance, sans une certaine structure développée par fortune. Les artistes entrent en collision, sont en accord puis en désaccord, amoureux puis désenchantés. Ils cherchent l'amour dans leur solitude, se perdent, interrogent l'espace, revisitent leurs souvenirs et s'en construisent de nouveaux. » *Gregory Maqoma et Dada Masilo*

LES ARTS DE LA RUE PRENNENT LES QUARTIERS À CHALON

DU 18 AU 22 JUILLET, CHALON-SUR-SAÔNE SE MET À L'HEURE DES ARTS DE LA RUE À L'OCCASION DU 26^e FESTIVAL CHALON DANS LA RUE. LA SACD S'ASSOCIE UNE FOIS DE PLUS À LA MANIFESTATION À TRAVERS LE DISPOSITIF AUTEURS D'ESPACES.

En un peu plus d'un quart de siècle, Chalon dans la Rue est devenu un rendez-vous incontournable pour les arts de la rue, attirant des compagnies et collectifs de toute la France et de bien plus loin. Sous la houlette de Pedro Garcia, son directeur artistique, le festival accueillera cette année quelque 170 projets artistiques dont 20 pour le In.

En têtes d'affiche : les Villeurbannais de KompleXKapharnaüm et leur déambulation monumentale *Figures libres*, et la compagnie Carabosse qui s'associe aux Mexicains du Teatro Linea de Sombra sur *Article 13*, une réflexion sur la frontière. Mais Chalon dans la Rue, ce sont aussi des propositions d'auteurs émergents. Et pour la 7^e année consécutive, le festival présentera plusieurs spectacles sélectionnés par le dispositif d'aide à l'écriture et à la création Auteurs d'Espaces, soutenu par la SACD :

- *Expérience de banalité* par la Compagnie Roure (Anne Corté)
- *Ma mort n'est la faute de personne* par la Compagnie Bouche à Bouche (Nadège Prugnard et Marie-Do Fréval)
- *Petit - Conte urbain déambulatoire* par la Compagnie ROUGE (Virginie Clénet)
- *Tape Riot - Distorsion physique urbaine* par la Compagnie Asphalt Piloten (Anna Anderegg, Marco Barotti et Hervé Thiot)

Ces quatre spectacles contribuent à placer le In sous le signe des écritures féminines ; In qui accueillera aussi *Voleuse* de la chorégraphe Julie Nioche, portée par le collectif A.I.M.E. et *Entrailles*, un spectacle de la Cie Azimuts écrit par Isabelle Raulet.

Mais le quatuor de la sélection Auteurs d'Espaces s'inscrit aussi dans la tendance la plus significative de la programmation de Chalon

→ AUTEURS D'ESPACES À AURILLAC ET À ANNONAY

La SACD s'associe à deux autres manifestations pour présenter des projets sélectionnés par Auteurs d'Espaces :

→ le Festival international du théâtre de rue d'Aurillac (du 22 au 25 août)

- *Échappées belles* par la Compagnie Adhok (Doriane Moretus et Patrick Dordoigne)
- *Monstres d'humanité* par la Compagnie n°8 (Alexandra Pavlata)

→ la scène Quelques P'Arts le SOAR à Annonay :

- *Les Canapés Observatoires - Intervalle 2* par la Compagnie L'Art au quotidien (Gilles Clément)
- *Les Chevaux du Plaisir* par la Compagnie Artonik (Caroline Selig et Alain Beauchet)



dans la Rue : l'abondance de projets s'inscrivant dans le registre de la déambulation, « un genre délicat à l'écriture ardue » pour Pedro Garcia. En tout, près d'une dizaine de spectacles du In s'y rattachent. Au-delà, Chalon dans la Rue se veut aussi une fête qui, de par sa nature même, associe tous les Chalonnais. « Cette ville a accepté de se mettre au rythme du festival pendant cinq jours, de 8h à 4h du matin, se félicite Pedro Garcia. Chalon dans la Rue ce sont entre 1 100 et 1 200 représentations et comme dans les arts de la rue, il n'y a pas de coulisse, les échanges entre le public et les artistes sont nombreux. »

La programmation tend d'ailleurs activement la main aux spectateurs, transformés en « spect'acteurs » par le plasticien Olivier Grossetête par exemple, qui proposera au public de construire trois structures de 15 mètres de haut sur les berges de la Saône uniquement à partir de cartons et de scotch. La galerie d'art en plein air des Slovènes du Ljud Group organisera un cheminement dans les rues de Chalon au gré duquel un passage piéton se transformera en « œuvre cachée » de Daniel Buren et une façade abîmée se révélera peinture hypothétique d'Antoni Tàpies. Réenchanter la ville en la révélant à ses habitants sous un tout autre jour : la raison d'être des arts de la rue.

Guillaume Regourd

FÊTE DES PRIX 2012



PALMARÈS DES PRIX SACD 2012

Grand Prix ex-aequo : **BARTABAS**

Grand Prix ex-aequo : **Claude MILLER**

Prix Théâtre : **Philippe CAUBERE**

Prix Nouveau Talent Théâtre : **Philippe QUESNE**

Prix de la Mise en scène : **Alain FRANCON**

Prix de la traduction et/ou adaptation : **Stéphane LAPORTE**

Prix Humour/One Man Show : **Jamel DEBBOUZE**

Prix Nouveau Talent Humour/One Man Show : **Claudia TAGBO**

Prix Cinéma : **Maiwenn**

Prix Nouveau Talent Cinéma : **Céline SCIAMMA**

Prix Télévision : **Olivier LANGLOIS**

Prix Nouveau Talent Télévision : **Virginie WAGON**

Prix Animation : **Joann SFAR**

Prix Nouveau Talent Animation : **Émilie MERCIER**

Prix Création Interactive : **Emmanuel GUARDOLIA**

Prix des Arts du Cirque : **Iani NUUTINEN**

Prix des Arts de la rue : **Frédéric FORT**

Prix Radio : **Claude LUCAS**

Prix Nouveau Talent Radio : **Stéphane MICHAKA**

Prix Musique : **Jean-Marc SINGIER**

Prix Nouveau Talent Musique : **Jérôme COMBIER**

Prix Chorégraphie : **Daniel DOBBELS**

Prix Nouveau Talent Chorégraphie : **Qudus ONIKEKU**

Prix Européen : **Ettore SCOLA**

Prix Suzanne Bianchetti : **Marie KREMER**

Médailles Beaumarchais : **Hortense ARCHAMBAULT** et **Vincent BAUDRILLER**, **Maurice BERNART**, **Jean-Gabriel CARASSO**, **François EDE**, **José-Maria FLOTATS**, **Roch-Olivier MAISTRE**

PHILIPPE CAUBÈRE, L'ÉCRIVAIN DEBOUT

PHILIPPE CAUBÈRE, PRIX THÉÂTRE 2012 DE LA SACD, EST UN ARTISTE SOLAIRE ET HORS NORMES. ACTEUR BIEN SÛR, MAIS AUSSI AUTEUR À SA MANIÈRE ET DEPUIS TOUJOURS.

Qu'avez-vous ressenti lorsque que vous avez appris que vous étiez le lauréat du Prix Théâtre 2012 de la SACD ?

Cela m'a fait un énorme plaisir. En plus, dans le palmarès des prix SACD, je suis en bonne compagnie : Bartabas, Alain Françon, Maïwenn, Jamel Debbouze... Que des artistes pour lesquels j'ai la plus grande admiration et affection. C'est donc pour moi une très bonne nouvelle ! Je suis enchanté et fier que la SACD ait eu l'idée de donner ce Prix au saltimbanque que je suis, alors que d'autres en ce moment essaient plutôt de me bannir de l'institution théâtrale... Au-delà du plaisir personnel, c'est une reconnaissance de mon travail et de mon œuvre. On m'a souvent reconnu comme acteur, mais assez peu comme auteur. Mes spectacles, mes performances étaient salués, mais peu de gens faisaient attention à l'auteur. Pourtant mon projet était d'abord et dès le départ un projet d'écriture. Si j'avais pu, j'aurais écrit un roman. J'étais influencé par les grands récits/romans autobiographiques de Proust et de Céline : *A la recherche du temps perdu* et *Mort à crédit*. Je n'ai pas su le faire, j'ai donc mené ce projet d'écriture du roman de ma jeunesse avec les moyens du théâtre. Pour vraiment écrire, il faut plonger, loin et profond, ce qui m'a amené à utiliser l'improvisation qui est le langage des acteurs. C'est pour cela que j'ai appelé cela *Le Roman d'un acteur*. Il ne pouvait être écrit que par un acteur.

À propos du *Roman d'un acteur* justement, Jean-Paul Farré écrit : « Philippe Caubère, en grand chevalier de l'improvisation, a osé, la plume à la main, affronter les démons de l'écriture ». Si démons il y a quels sont les vôtres ?

Vilar disait que le démon du comédien est le doute. C'est peut-être pour cela que l'on est comédien : on doute de soi, on n'arrive pas à savoir qui on est, alors on se dit qu'en étant comédien on pourra au moins être tous les autres, dans l'espoir d'être un peu soi-même. Peut-être que pour l'écriture c'est pareil, en tout cas pour un comédien qui écrit. Tous les comédiens n'écrivent pas, mais ils pourraient le faire. Je pense qu'ils ont tous en eux un Molière ou un Shakespeare. La place du comédien pour observer la vie, la société et le monde est l'une des meilleures qui soient. Tous les comédiens ont en eux un monde – c'est Ariane Mnouchkine qui me l'a fait découvrir – et un moyen de le transmettre et de lui donner forme : l'improvisation. Elle se révèle une arme extraordinaire pour mener cette espèce de combat.

En quoi l'improvisation est-elle une arme ?

L'improvisation, c'est l'écriture debout ; c'est ce qui permet d'échapper à la table, à l'écriture assise des écrivains qui demande une discipline féroce que parfois les comédiens ne savent pas endurer,



Photo : Michèle Laurent

ce qui a été mon cas. Il leur reste donc cette échappatoire, cette chance, ce moyen. Mais pour écrire debout, pour improviser, il faut se lancer dans le vide et trouver son style. L'improvisation collective ou «quotidienne», qui se pratique par exemple dans les «matches d'improvisation», ne suffit pas. Il faut trouver à la fois la vérité et la poésie. L'improvisation solitaire, artistique, que pratiquaient Dario Fo ou Raymond Devos, comme celle à laquelle nous nous livrions au Théâtre du Soleil, c'est finalement assez rare. C'est celle à laquelle, à ma manière, je me suis donné et abandonné. Quoi qu'il en soit, je pense être meilleur écrivain debout qu'assis. Même si, quand je joue Suarès ou Benedetto, au fond je reste écrivain. Je m'identifie tellement à eux que joue leurs textes comme si je les avais écrits. Sauf qu'ils disent les choses bien mieux que je n'aurais su le faire.

Vous qui avez repoussé loin les limites de l'écriture autobiographique, avez-vous envie d'écrire autre chose aujourd'hui ?

Oui, j'ai très envie d'écrire, même si j'ai pas mal de difficultés à m'y remettre. J'ai déjà beaucoup écrit sur ma jeunesse. Ça aurait pu s'appeler « Une jeunesse française », si j'avais voulu faire un

titre à la Jean-Paul Dubois ! Mais je n'ai jamais écrit sur ma vie d'homme adulte. J'aimerais le faire et aborder un sujet difficile qui est l'amour, particulièrement le sexe, l'autre grande affaire de ma vie avec le théâtre. Mais écrire là-dessus est très compliqué. Par Suarès, Benedetto et les autres j'essaie d'arriver à cette échéance, que je ne suis pas encore sûr d'atteindre.

En quoi le fait de passer par les mots des autres vous aide-t-il ?

Ce sont mes origines, celles du Sud. Avec Benedetto, Suarès et Montcouquiol, j'essaie d'aller vers l'homme qui est en moi. Jusqu'à présent, je suis plutôt allé vers la femme, je veux dire mon côté féminin, même avec Ferdinand. J'ai évoqué des figures maternelles, celles de ma mère et d'Ariane. Ou encore celle de Clémence, ma première amoureuse. Maintenant je voudrais aborder la figure paternelle et sa sexualité complexe, écrire sur cet homme étrange qui est en moi. Ce n'est pas simple, surtout par les temps qui courent, avec la remontée très forte d'un certain féminisme, - qui peut être, attention, une bonne chose en soi, mais problématique pour un homme. Si l'on ajoute à cela le retour du moralisme, c'est plus complexe encore. Ce que j'aurais à écrire ne serait pas du tout moral, mais clairement immoral (mais non amoral !). Je pense beaucoup à *Dom Juan*, pièce que j'ai montée jeune et que je voudrais jouer de nouveau à l'âge que j'ai aujourd'hui.

On voit aujourd'hui beaucoup de spectacles avec un seul comédien, des "one man show" avec souvent l'humour comme vecteur. Vous qui avez été très souvent seul en scène, qu'est-ce que cela vous inspire ?

Je n'aime pas l'humour : cela m'ennuie. J'aime le comique, la farce, la drôlerie, ce qui n'est pas du tout pareil. Rares sont les humoristes qui ont le talent de la drôlerie. Jamel Debbouze l'a, par exemple. Pour moi c'est un prince de la drôlerie. C'est l'Arlequin moderne. Nicolas Bedos aussi, je le trouve vraiment drôle ; il a la bouille, le ressort, les réparties d'un vrai comique : quand il profère des conneries, il tremble. Et c'est souvent à mourir de rire. Le comique est une version du tragique ; l'humoriste non ; il reste souvent à la superficie et dans la convention.

Quel regard portez-vous sur le théâtre d'aujourd'hui ? Êtes-vous toujours en demande de « figuratif » comme vous dites ?

Je trouve que le théâtre contemporain fuit trop souvent dans l'abstraction, la symbolique, dans quelque chose qui est finalement assez désuet, assez ringard, qui reste dans le théâtre des années 50 ou 60. Le théâtre que j'aime est figuratif. Même le théâtre de Ionesco ou de Dubillard – deux grands burlesques et génies comiques – qui va vers le surréalisme, reste du théâtre concret. Le théâtre contemporain est trop souvent littéraire, au mauvais sens du mot, voire philosophique, ce qui n'est pas une qualité pour du théâtre. Il y faut de l'action, comme dans les westerns ! Et non de la psychologie ou du maniérisme littéraire.

Dans le mot figuratif il y a le mot figure. Cela suppose des personnages forts, plus incarnés ?

Il ne faut pas avoir peur de raconter des histoires, de mettre des personnages, de tenter le grand classique français avec des situations, et pas uniquement des digressions, «le verbe», «la langue», ces termes qui me paraissent abstraits ou vains (et un

peu dégoûtants...). Au théâtre, on veut rire, être ému, s'identifier, être saisi. Pour cela il ne faut pas avoir peur des caractères, comme dans Molière, Dario Fo ou plus encore dans la tragédie, l'art le plus difficile, surtout aujourd'hui.

Avec André Suarès ou même Benedetto, vous reprenez pourtant des auteurs de littérature. Comment rendez-vous cela différent ?

Benedetto était un homme de théâtre, et tout ce qu'a écrit Suarès est profondément théâtral. Il a d'ailleurs écrit des pièces extraordinaires, comme *Ellys et Thanatos* et bien d'autres. *Marsiho*, son texte sur Marseille, n'est rien d'autre qu'un film sous forme de mots : c'est *Fellini Roma*. Le langage est sophistiqué, certes, mais plus poétique que littéraire. Oui, c'est un monologue de théâtre, très concret et poétique à la fois.

En choisissant de jouer les textes d'André Suarès vous portez aussi aux yeux et aux oreilles du public un auteur peu connu. C'est une dimension importante pour vous ?

C'est formidable. C'est comme le Prix de la SACD pour moi ! J'ai la chance de pouvoir donner une sorte de prix à l'un des plus grands écrivains français du XXème siècle. Je le compare à Fernando Pessoa - à qui il me fait penser par bien des points - qui a subi lui aussi une longue traversée du désert, avec des oeuvres non éditées, des manuscrits dans des coffres, et qui aujourd'hui est enfin reconnu comme le grand poète national portugais et l'un des plus grands du monde. Suarès n'est encore reconnu ni par Marseille, sa ville natale, ni par Paris. C'est un privilège de pouvoir le faire découvrir en le jouant. Quand on fait du théâtre, il n'y a que deux options vraiment passionnantes : soit donner sa version personnelle d'un texte très connu, soit faire sortir du néant des œuvres oubliées ou inconnues. Quand j'ai monté Aragon, cela m'a passionné de faire connaître ses œuvres politiques qui étaient mise au ban : les fameux poèmes «staliniens». L'Aragon sulfureux, pas juste l'Aragon d'Elsa, plus consensuel. Je trouve enfin qu'il n'y a pas de phrase plus bête et irresponsable que de dire qu'il n'y a pas de génie méconnu. C'est absolument faux.

Quels sont vos projets pour les mois à venir ?

Je poursuis l'édification de ma trilogie du *Sud*, constituée des trois spectacles *Urgent, crier !* d'André Benedetto, *Marsiho* d'André Suarès et *Recouvre-le de lumière* d'Alain Montcouquiol. Je vais créer *Marsiho* au festival d'Avignon et le donner à la Maison de la poésie à Paris, l'année prochaine. Je vais également reprendre *Recouvre-le de lumière* dans une mise en scène différente de celle de sa création, plus théâtrale. L'idée est de jouer les trois spectacles en alternance.

Propos recueillis par Caroline Collard

LA SACD EN 2011 : LES CHIFFRES CLÉS

DONNÉES GÉNÉRALES

- **18 266 nouvelles œuvres** déclarées en 2011
- **55 000 représentations spectacle vivant** à Paris et **115 000** en province
- **121 000 œuvres audiovisuelles** diffusées, plus de 196 000 heures de programmes

PERCEPTION/RÉPARTITION

- **204 millions d'euros perçus**
(- 7,1% par rapport à 2010 avec 219,7 millions d'euros)
Ce recul est à relativiser du fait de la progression exceptionnelle enregistrée en 2010, en raison de nombreux rattrapages.
En 2011, par rapport à 2009, les perceptions ont augmenté de 15,8%.

- **203 millions d'euros répartis**
(+ 28,2% par rapport à 2010)

LES AUTEURS

- 52 955 adhérents
- 1 646 nouveaux adhérents
- 426 nouveaux sociétaires adjoints (3848 sociétaires adjoints au total)
- 260 nouveaux sociétaires (5 277 au total)
- 19 300 auteurs vivants ont bénéficié d'une répartition en 2011

L'ACTION SOCIALE

- Allocations complémentaires aux retraites : 3,15 millions d'euros
- Actions de solidarité directes : 0,179 millions d'euros (52 soutiens accordés)
- Solidarité (âge/maladie) de la Fondation Paul Milliet : 30 soutiens
Assistance sociale : 260 personnes reçues

L'ACTION CULTURELLE

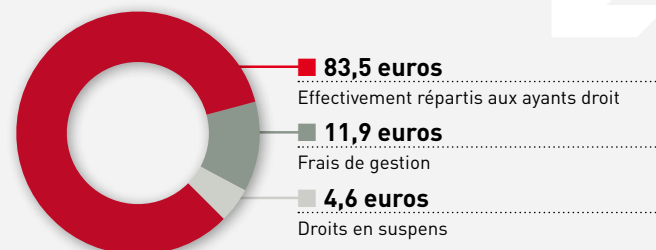
- Budget global : 4,22 millions d'euros
- Affectations légales (art L312-9 du CPI) : 3,48 millions d'euros
- Affectations volontaires : 0,74 millions d'euros

LE BILAN FINANCIER EN 2011

À la différence de l'année dernière, les comptes de la Société pour l'exercice 2011 ne présentent pas d'éléments exceptionnels significatifs sur le plan de la gestion mais révèlent un exercice marqué par :

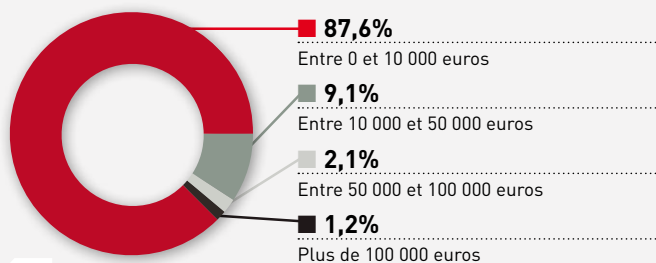
- le bon niveau des perceptions encaissées au cours de l'année (204 millions d'euros), qui – bien qu'en recul sur 2010 – a assuré un niveau de recettes d'exploitation supérieur aux prévisions budgétaires et généré un excédent de prélèvements statutaires (1,55 M€) qui a été remboursé aux auteurs
- la bonne tenue des charges générales d'exploitation (en retrait de 1 % par rapport au budget)
- une contribution modeste des produits financiers à l'équilibre de la gestion (moins de 5 % des charges d'exploitation)

SUR 100 EUROS PERÇUS, 88,10 SONT DESTINÉS À ÊTRE RÉPARTIS AUX AUTEURS



RÉPARTITION DES REVENUS PAR TRANCHE

87,6% des auteurs ont perçu moins de 10 000 euros annuels de droits d'auteurs en 2011
75,5% ont touché moins de 5000 euros annuels



Sur le plan méthodologique, les comptes témoignent de l'application de nouveaux modes opératoires tant dans le secteur audiovisuel (comptabilisation des droits à répartir en valeur brute, inscription en créances des retenues décomptées, prise en compte au bilan des droits perçus à tort à rembourser aux diffuseurs et annulation des produits correspondants) que dans celui du spectacle vivant (prise en compte de 13 mois de retenues statutaires, pour rattacher aux produits de l'exercice les retenues afférentes aux perceptions de l'année civile, et prise en compte dans les produits de l'année des retenues afférentes aux droits mis en suspens) ainsi que dans la gestion de l'action sociale (fonctionnement des libéralités à budget certain).

→ LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES : LES FAITS MARQUANTS

LES RESSOURCES

En matière sociale

1 3 150 K€ affectés aux libéralités.

Ce montant reprend la provision constituée en 2010 pour marquer le passage à un fonctionnement des allocations complémentaires aux retraites dans le cadre d'un budget certain

2 légère progression (+ 1,7 %) des « autres produits » affectés en partie à l'action sociale

En matière culturelle

Baisse de 6,6 % des ressources d'action culturelle consécutive aux évolutions antagonistes de :

1 la copie privée sonore (en hausse de 8 %) et audiovisuelle (en baisse de 7,2 %)

2 des droits irrépartissables affectés conformément à la loi au budget de l'action culturelle en baisse de 14 %

3 des produits financiers transférés à l'action culturelle (en hausse très nette de 45 %)

LES CHARGES

En matière sociale

1 le montant des allocations complémentaires versées aux auteurs à titre de libéralités pour 2011, correspond rigoureusement à celui des ressources qui lui ont été affectées

2 les dépenses de solidarité en forte augmentation en 2010 suite à une dotation exceptionnelle de 200 K€ destinée à renforcer dans les années à venir les possibilités d'intervention de la Société en faveur des auteurs en difficulté, retrouvent leur niveau habituel (environ 180 K€)

En matière culturelle

1 les charges imputées respectivement sur les ressources légales et volontaires, montrent toujours la prééminence globale des aides « mixtes »

2 ces aides mixtes associent en un même projet des actions en faveur de la création, de la diffusion et/ou de la formation

→ LE FINANCEMENT DE LA SACD

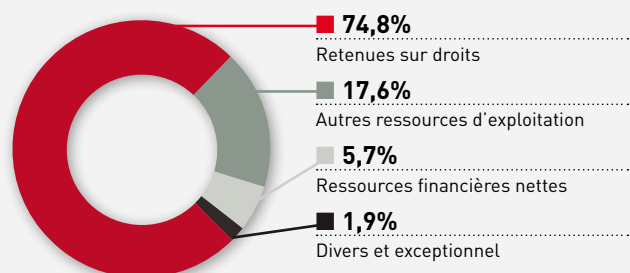
Le bon niveau des perceptions en 2011 (204 millions d'euros, en recul de 7 % sur celles hors normes de 2010, mais en progression de 15 % sur 2009) a assuré un niveau de ressources d'exploitation supérieur aux prévisions budgétaires. Associé à la bonne tenue des charges d'exploitation, il a permis de procéder cette année – comme ce fut le cas déjà à trois reprises depuis 2007 – à un remboursement de retenue statutaire significatif, et d'alléger ainsi sur l'exercice la contribution des auteurs au financement des frais de gestion.

Ce remboursement, qui s'élève à 1,55 M€, représente une ristourne au bénéfice des auteurs de plus de 7 % des retenues opérées dans l'année, équivalente à 1 fois et demi le montant annuel du prélèvement spécifique de 0,50 %.

LE FINANCEMENT DES FRAIS DE GESTION

| | |
|---------------------------------------|---------------|
| Retenues sur droits | 24 338 |
| Autres ressources d'exploitation (*1) | 5 729 |
| Ressources financières nettes (*2) | 1 851 |
| Divers et exceptionnel (*3) | 603 |
| Total | 32 521 |

(Chiffres en milliers d'euros)



(*1) Est déduit du chiffre figurant au compte de gestion sous cette rubrique le montant des ressources d'action culturelle, les produits affectés aux allocations complémentaires (cantonnement) et à l'action sociale et les mises à disposition de personnel (13 480 – 4 223 – 3 329 – 199 k€ = 5 729 k€)

(*2) Est déduit du chiffre figurant au compte de gestion sous cette rubrique le montant des charges financières (1 961 – 110 k€ = 1 851 k€)

(*3) Ce chiffre est le cumul des ressources exceptionnelles et de la récupération des charges d'action culturelle, sous déduction des provisions nettes (dotation-reprises), des charges exceptionnelles non prises en compte dans le calcul des frais de gestion, et de l'excédent de gestion (164 + 690 – (5 420 – 5 237) – 28 – 40 = 603 k€)

Administrateurs 2012-2013

→ Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, décide et définit la politique de la Société, conjointement avec le(la) président(e) et le directeur général (Article 21 des statuts). Chaque membre est élu pour une durée de trois ans lors de l'Assemblée générale. Le (la) président(e) est élu(e) pour une année par le nouveau Conseil d'Administration.

→ Les commissions et délégations

Commission d'action sociale
Yves Nilly, Charles Nemes, Christiane Spièro

Délégués aux Prix
Joëlle Goron, Eduardo Manet, Jacques Rampal

Délégués à l'humour
Joëlle Goron, Charles Nemes, Jean Marbœuf

→ Commission de contrôle du budget

Elle se réunit chaque mois pour suivre avec l'administration de la SACD, l'exécution du budget annuel de la Société, sur l'adoption duquel elle est préalablement consultée. Elle présente chaque année un rapport à l'Assemblée Générale.

→ Commission du droit de communication

Cette commission spéciale, qui se réunit chaque trimestre, peut être saisie par tout associé auquel est opposé un refus de communication des documents visés aux articles 35-3 et 35-4 des statuts. Ses avis motivés sont notifiés à l'associé demandeur. Elle présente un rapport de son activité à chaque assemblée.

Le Conseil d'Administration

Président



Jacques Fansten
(télévision)

Premier Vice-président



Georges Werler
(mise en scène)

Vice-présidents



Christine Miller
(télévision)



Philippe Hersant
(musique)



Laurent Heynemann*
(cinéma)

Administrateurs délégués



Daniel Larrieu*
(danse)



Georges-Olivier Tzanos*
(animation)



Philippe Goudard*
(arts du cirque)



Yves Nilly
(radio)



Frédéric Michelet
(arts de la rue)



Catherine Cuenca*
(Création interactive)

Administrateurs



Arthur Joffé
(cinéma)



Jean Marbœuf*
(cinéma)



Claire Lemaréchal*
(télévision)



Christine Laurent
(cinéma)



Marie-Anne Le Pezennec
(télévision)



Franck Philippon*
(télévision)

La Commission de contrôle du budget

Présidente



Emmanuelle Sardou
(audiovisuel)

Vice-présidente



Brigitte Bladou
(théâtre)

Rapporteur



Catherine Tullat
(audiovisuel)

Vice-rapporteur



Jean-Pierre Igoux*
(audiovisuel)

La Commission du droit de communication

Présidente



Frédérique Topin*
(audiovisuel)

Commissaires



Christophe Botti
(spectacle vivant)



André Grall
(audiovisuel)



Jean-Luc Annaix*
(audiovisuel)



Michel Beretti*
(audiovisuel)



Claire Barré*
(audiovisuel)

Jacques fansten a été élu à la présidence de la Société. 14 nouveaux administrateurs ont été élus au Conseil d'Administration, 3 à la Commission de contrôle du budget, 4 à la Commission du droit de communication pour un mandat de trois ans lors de l'Assemblée générale du 21 juin 2012. Le comité belge a reconduit dans ses fonctions son président, Luc Jabon. Le nouveau président du Comité canadien est Luc Dionne.
Consultez les biographies sur www.sacd.fr



Denise Chalem
(théâtre)



Caroline Huppert*
(télévision)

Administrateurs



Bernard Cavanna
(musique)



Jean-Paul Alègre
(théâtre)



Joëlle Goron*
(télévision)



Jean-Claude Grumberg*
(théâtre)



Dominique Probst*
(musique)



Luc Jabon
(président
du comité belge)



Christiane Spièro*
(télévision)



Eduardo Manet
(théâtre)



Charles Nemes
(télévision)



Jacques Rampal
(théâtre)



Luc Dionne
(président
du comité canadien)

→ La Direction générale



Pascal Rogard,
directeur général



Janine Lorente,
directrice générale adjointe

Commissaires



Olivier Dutaillis
(spectacle vivant)



Myriam Boyer*
(audiovisuel)



Stéphanie Duncan*
(audiovisuel)



Sophie Loubière
(audiovisuel)



Joëlle Richetta
(théâtre)

Délégués aux affaires juridiques



Claude Brulé



Daniel Larrieu

Sont nommés directement par le Conseil d'administration pour cette mission spécifique.

LES ACTIONS POLITIQUES ET PROFESSIONNELLES DE LA SACD EN 2011

EN 2011, LA SACD A ENTREPRIS DES ACTIONS VARIÉES (VEILLE, COORDINATION, INTERVENTIONS, PROPOSITIONS) MAIS TENDANT TOUTES AUX MÊMES BUTS : PRÉSERVER LA DIGNITÉ SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DE L'AUTEUR ; ASSURER SA PLACE DANS L'ÉCONOMIE DE LA CRÉATION ET RAPPELER SANS CESSER QU'IL N'EST PAS DE CRÉATION VIVANTE SANS RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE DES AUTEURS ; PROMOUVOIR LE DROIT D'AUTEUR, INSTRUMENT INDISPENSABLE DU STATUT ÉCONOMIQUE ET MORAL DE L'AUTEUR.

La SACD a participé en 2011 à de nombreux groupes de travail, consultations et auditions organisés par les pouvoirs publics, et notamment aux travaux de la Commission L311-5, sur la copie privée numérique ainsi qu'à ceux du CSPLA (Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique) sur les oeuvres « orphelines » et le « cloud computing ».

La Société a également assuré un suivi attentif des évolutions réglementaires et législatives et une mobilisation auprès des politiques et des parlementaires :

- en participant à des auditions sur divers sujets (projet de loi de finances 2012, projet de loi sur la copie privée, mission de médiation sur l'application du droit d'auteur, débat sur l'« après-HADOPI »),
- en apportant des contributions sur divers dossiers spécifiques (Plan France Numérique 2020, politique du spectacle vivant, régime des jours « interdits » pour les films à la télévision),
- et en poursuivant son travail d'information au travers de conférences, de communiqués de presse, et de rencontres régulières avec députés et sénateurs, ministres, responsables publics et professionnels.

La SACD a également joué un rôle moteur, auprès du Gouvernement et du Parlement, dans la reconnaissance d'un nouveau droit à la formation professionnelle continue pour les auteurs. Il est mis en place au 1er juillet 2012.

La SACD a aussi obtenu au profit des auteurs des compensations financières de la part de TF1 et de M6 pour pallier des engagements insuffisants ces dernières années. Ces sommes, d'un montant proche de 2 M€, seront versées en rémunération d'auteur dans le cadre des investissements supplémentaires que feront TF1 et M6 dans l'écriture et le développement d'oeuvres de fiction.

Elle a pris une part active dans la campagne pour l'élection présidentielle. Elle a notamment mis en place – en collaboration avec la Scam – le site www.culture2012.org destiné à relayer les attentes et les positions des auteurs en matière culturelle. Elle a aussi organisé des rencontres avec les candidats et leur entourage, notamment le déjeuner organisé avec Nicolas Sarkozy en avril 2012 à la Société. Elle a plus particulièrement porté, notamment via une lettre ouverte aux candidats à l'élection présidentielle, des propositions autour de 6 enjeux :



À gauche : Aurélie Filippetti



À droite : Bertrand Tavernier, Sophie Deschamps, Jean-Paul Alègre, Nicolas Sarkozy, à la SACD le 11 avril 2012

- Faire de la démocratisation culturelle une priorité
- Rendre accessibles les œuvres culturelles, développer les offres légales et protéger le droit d'auteur
- Réinventer le service public de l'audiovisuel
- Proposer une nouvelle politique du spectacle vivant
- Garantir un financement modernisé pour la création
- Faire émerger une nouvelle ambition pour la culture en Europe

François Hollande et Nicolas Sarkozy avaient, l'un et l'autre, répondu à la SACD en soulignant la justesse et l'intérêt de ces propositions, largement reprises dans chacun de leurs programmes.



Retrouvez l'intégralité de la lettre aux candidats sur le site : www.sacd.fr

CLAUDIA TAGBO : LE RIRE ATHLÉTIQUE

SON SPECTACLE *CRAZY* A JOUÉ LES PROLONGATIONS À L'EUROPÉEN. AU MOMENT DE PARTIR EN TOURNÉE, LA PILE ÉLECTRIQUE CLAUDIA TAGBO RÉVÉLÉE PAR LE JAMEL COMEDY CLUB, SAVOURE SA NOUVELLE VIE.

Claudia, pour une comédienne de formation classique venue au one-woman-show en 2009 seulement, un prix SADC Nouveau Talent Humour est un bel encouragement...

Ah oui, déjà c'est le premier prix que je reçois depuis l'école. Et puis la reconnaissance du milieu professionnel, c'est très important pour moi.

Qu'est-ce qui vous a décidé à vous lancer dans l'humour ?

Pendant un tournage, sur un coin de table, un mec te demande si les vannes que tu fais, tes histoires, tu te sentirais de les raconter sur scène. Et tu réponds pourquoi pas. Essayons. Dans ce métier, tout est affaire de rencontres. Et quelles rencontres...

Parmi elles, un certain Jamel...

Voilà, Jamel Debbouze. Anne Roumanoff, aussi, qui m'a quand même offert mon premier plateau à l'Olympia. Michel Boujenah, qui me donne son décor et une première partie... Des gens qui ont juste trente ou quarante ans de métier derrière eux. Certains trouvent que justement les choses vont trop vite pour moi, mais il y a du travail derrière. On peut me reprocher plein de choses mais je bosse. Je n'ai jamais eu de facilités. Je suis besogneuse.

Comment s'est passée l'écriture du spectacle ?

J'ai eu la chance de faire la connaissance de Fabrice Eboué par l'intermédiaire de Jamel. Il met en scène le spectacle et a écrit une partie du texte. C'est un mec qui aime mettre des mots dans la bouche des autres. Je suis du genre à lancer les idées, je donne mon point de vue de fille, mon point de vue de Claudia. Il a été assez patient pour m'écouter. Lui, c'est davantage un auteur assis, comme il dit. Il écrit à sa table, devant son ordi. Moi, j'écris debout. Mon domaine, c'est la scène. Le théâtre m'a appris à me déplacer et à utiliser mon corps.

C'est un spectacle très physique. Vous y préparez-vous comme pour une épreuve sportive ?

Exactement. Quand je joue à 20h30, je me débrouille pour arriver au théâtre à 18h30. Cela me laisse le temps de m'échauffer à fond. Je veux me trouver dans une certaine souplesse pour être au service du texte et du public. Le samedi quand je joue deux fois, à 17h et 20h30, je donne tout une première fois. Et je puise dans le public de cette première représentation l'énergie dont j'ai besoin pour la seconde.

Diriez-vous que *Crazy* tient plutôt du stand-up ou du one-man-show plus traditionnel ?

On a parlé de stand-up parce qu'effectivement, il n'y a pas d'accès-soires. Et qu'à partir du moment où je monte sur scène, le seul noir (en dehors de moi), c'est à la fin. Il n'y a pas de coupure entre les



sketches. En même temps, cela s'apparente au one-man-show par les personnages marqués. J'ai englobé un peu tout ce que je savais faire : du chant, de la danse... Ce spectacle, c'est ma carte de visite.

Avez-vous des modèles ?

Cela me gêne de parler de modèles parce que je ne leur arrive pas encore à la cheville mais quand je joue, je ne peux pas m'empêcher de penser à des femmes comme Florence Foresti ou Gad Elmaleh ou encore Jacqueline Maillan...

Une femme comme Gad, il appréciera...

Oui (rires). Mais c'est une belle femme, hein ! Jamel, aussi. Arthur, Fabrice Eboué, que des belles femmes.

Qu'est-ce qui vous attend maintenant ?

La suite c'est la pré-tournée qu'on est en train de faire, le Bataclan, et à la rentrée le film *Les Seigneurs* d'Olivier Dahan que je traverse avec ma petite énergie. Puis, j'espère, une vraie grosse tournée même si je suis déjà très reconnaissante d'avoir joué ce spectacle de janvier à juillet à Paris, une ville où il y a 400 spectacles par soir. Dans ce métier, il y a tant de dos d'âne, certains très hauts, qu'il faut savoir remercier et prendre.

Propos recueillis par Guillaume Regourd

CONTREFAÇON ENTRE AUTEURS LA SACD VOUS CONSEILLE

SI ELLE NE PEUT PAS SE PRONONCER SUR LE FOND EN MATIÈRE DE CONTREFAÇON ENTRE AUTEURS – SEULS LES TRIBUNAUX EN ONT LE POUVOIR –, LA SACD PEUT CEPENDANT ASSUMER UN RÔLE DE CONSEIL ET DE MÉDIATION AUPRÈS DES AUTEURS EN AYANT BESOIN.

À plusieurs reprises la SACD a pu être saisie par des auteurs d'un problème de plagiat de leurs œuvres par d'autres auteurs. La mission principale de la SACD est de négocier, percevoir et répartir les droits d'auteur de ses membres ; elle n'a pas qualité pour se prononcer sur les problèmes de contrefaçon entre auteurs. En effet, les sociétés de gestion collective n'ont aucune compétence juridictionnelle, les tribunaux ayant seuls le pouvoir de constater et sanctionner les cas de contrefaçon.

Il s'ensuit que la SACD ne peut interdire l'exploitation d'une œuvre arguée de contrefaçon, qu'il s'agisse d'une œuvre audiovisuelle ou de spectacle vivant. Seuls les juges peuvent le faire, après avoir au préalable constaté la contrefaçon.

La SACD assure en revanche un rôle de conseil et d'information aux auteurs qui se plaignent de contrefaçon sur la manière dont les juges apprécient l'existence d'une contrefaçon et sur les mesures qui s'offrent à eux pour faire valoir leurs droits en justice.

L'appréciation de l'existence d'une contrefaçon n'est pas toujours évidente. La simple reprise d'une idée ou d'un thème n'est pas suffisante pour caractériser la contrefaçon. Celle-ci suppose une reprise des éléments caractéristiques de l'œuvre (trame narrative, caractéristiques des personnages, etc.). À ce titre, il faut savoir que les juges apprécient la contrefaçon selon les ressemblances et non selon les différences entre les deux œuvres. La preuve de l'importance des ressemblances entre les deux œuvres est donc capitale.

Cette preuve est parfois difficile à rapporter, surtout en matière de spectacle vivant, art par essence éphémère. Dans ce domaine, l'auteur victime de la contrefaçon peut faire établir un constat d'huissier portant sur la matérialité et le contenu des représentations contrefaisantes, après y avoir été autorisé par le juge sur la base d'une requête.

Lorsque l'auteur a rassemblé suffisamment d'éléments pour prouver l'existence de la contrefaçon, il doit saisir le juge du fond pour faire constater la contrefaçon, interdire les exploitations de l'œuvre, et demander la condamnation du contrefacteur à réparer son préjudice moral et patrimonial. Il peut solliciter une procédure d'urgence à jour fixe pour obtenir une décision dans des délais plus rapides.

Les tribunaux compétents en matière de contrefaçon sont les tribunaux de grande instance spécialisés qui ont été désignés par

décret, à savoir ceux de **Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nanterre, Nancy, Paris, Rennes et Fort-de-France.**

Lorsque la contrefaçon est flagrante, l'auteur peut saisir le juge des référés pour lui demander de prendre des mesures conservatoires, par exemple interdire les représentations du spectacle contrefaisant ou la diffusion du film contrefaisant, ou encore demander la mise en suspens des droits perçus par la SACD. Il s'agit d'une procédure d'urgence pouvant être sollicitée dans de très brefs délais pour prévenir un dommage imminent ou faire cesser un trouble manifestement illicite. L'interdiction des représentations de l'œuvre contrefaisante en référé est toutefois difficile à obtenir.

En cas de demande de blocage des droits perçus par la SACD, l'auteur doit inclure celle-ci dans la procédure (au fond ou en référé).

La décision judiciaire constatant et sanctionnant la contrefaçon doit être portée à la connaissance de la SACD pour que celle-ci en tire les conséquences qui en découlent en termes de gestion (blocage des droits, absence de délivrance d'autorisation concernant l'œuvre contrefaisante, etc.).

Enfin, il est important de préciser que la SACD ne peut pas accorder d'assistance judiciaire à un auteur victime de contrefaçon. En effet, l'assistance judiciaire est réservée aux contentieux susceptibles de donner lieu à des décisions sur des principes généraux de droit ayant une incidence pour la collectivité des auteurs (par exemple un décret défavorable aux auteurs, une nouvelle norme technique dénaturant les œuvres, etc.).

Outre son rôle de conseil sur les moyens dont l'auteur dispose pour faire valoir ses droits, la SACD peut œuvrer pour aider les auteurs en conflit à trouver un arrangement amiable.

À ce titre, la SACD propose à l'auteur qui se plaint d'une contrefaçon de mettre en place une conciliation ou une médiation sous l'égide du délégué aux affaires juridiques de la SACD afin de trouver une issue amiable au litige (reconnaissance de la contrefaçon avec indemnisation du préjudice moral et patrimonial de l'auteur victime de la contrefaçon ou encore reconnaissance de la qualité de coauteur de la victime de la contrefaçon avec attribution d'une part de droits sur les exploitations passées et futures). Les auteurs en conflit restent bien évidemment libres d'accepter ou de refuser la mise en place d'une telle médiation.

CULTURE ET PARITÉ

À L'OCCASION D'UNE CONFÉRENCE QU'ELLE A ORGANISÉE LE 6 JUIN AU SÉNAT, LA SACD A DÉFENDU LA MISE EN ŒUVRE D'UNE NOUVELLE POLITIQUE DE PROMOTION DE L'ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES DANS LA CULTURE ET LE SPECTACLE VIVANT. AURÉLIE FILIPPETTI, NOUVELLE MINISTRE DE LA CULTURE, ENTENDRA-T-ELLE CET APPEL ?



Photo: DR

De gauche à droite : Sophie Deschamps, Marie-Christine Blandin, Denise Chalem, Muriel Mayette, Laurence Equibey.

Sophie Deschamps, présidente de la SACD, et Denise Chalem, administratrice, sont deux auteures reconnues qui ont essuyé les remarques de plusieurs responsables de théâtre sur les femmes. La première rencontre Laurence Equibey, chef d'orchestre et commanditaire d'un rapport sur la place des femmes à des postes à responsabilité dans le théâtre. La deuxième trouve écho auprès de Marie-Christine Blandin, présidente de la Commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication du Sénat. De ces rencontres simultanées et de leurs convictions à toutes sur la nécessité de promouvoir la place des femmes dans la société naît une conférence, organisée par la SACD au Sénat et placée sous le haut patronage de Marie-Christine Blandin sur le thème : *Culture et Parité : Le changement, c'est maintenant ?*

Étaient ainsi réunies à la tribune le 6 juin dernier, Marie-Christine Blandin, Sophie Deschamps, Denise Chalem, Laurence Equibey, Muriel Mayette, administratrice générale de la Comédie-Française, et l'auteure de théâtre Anne-Laure Liégeois. Sans arrogance, sans agressivité, mais avec une foule d'anecdotes tout à fait éclairantes, chacune a raconté son ressenti, ses expériences et manifesté le besoin d'agir.

Muriel Mayette, l'arbre qui cache la forêt dans la mesure où elle est l'une des deux seules femmes placées à la direction d'un théâtre public, a notamment fait part des questions « surréalistes » qui lui étaient posées durant les premiers mois de son entrée en poste sur son ressenti en tant que « première femme à diriger la Comédie-Française ».

Le constat n'est pas difficile à établir. Les chiffres parlent d'eux-mêmes des situations d'inégalité inacceptables que vivent les femmes dans l'accès aux postes à responsabilité dans le secteur public de la culture :

- **81,5%** des postes dirigeants de l'administration culturelle sont occupés par des hommes
- **75%** des théâtres nationaux sont dirigés par des hommes
- **96%** des opéras sont dirigés par des hommes
- **70%** des centres chorégraphiques nationaux sont dirigés par des hommes

- **85%** des centres dramatiques nationaux sont dirigés par des hommes
- **95%** des concerts sont dirigés par des hommes

Face à cette discrimination qui perdure et qui s'aggrave dans certains lieux, la SACD appelle les pouvoirs publics à engager sans tarder des actions permettant de promouvoir réellement la parité dans l'art et la culture en poursuivant trois objectifs :

- 1]** Systématiser le recensement statistique des inégalités : les travaux et les études menées ces dernières années, notamment par Reine Prat, dès 2006, et Laurence Equibey, en 2011, doivent se poursuivre ; la connaissance statistique des inégalités doit s'amplifier ; une mission permanente d'observation des inégalités devrait être créée pour actualiser les données sur la place des femmes dans la culture.
- 2]** Sensibiliser les publics, les élus et les responsables d'administration : un travail de publication et de promotion des recherches, des observations et des données devrait être effectué pour favoriser une prise de conscience et faire de la place des femmes une dimension des politiques publiques culturelles.
- 3]** Promouvoir l'égalité hommes/femmes : la promotion de l'égalité doit être au cœur des textes officiels. Dans les circulaires et les décrets qui fixent la politique culturelle ainsi que dans les cahiers des charges qui dressent les obligations et engagements des lieux subventionnés, la parité doit figurer comme un objectif clé de l'action publique. De la même manière, la composition des jurys et des comités d'experts doit permettre la revalorisation de la place des femmes.

→ ELLE L'A DIT...

Interrogée sur le fait que défendre la parité hommes/femmes reviendrait à écarter des hommes de valeur, Laurence Equibey a répondu : « Cela fait trois cents ans que l'on écarte des femmes de valeur, écarter quelques hommes de valeur ne sera pas si grave »

PORTRAIT DU COMITÉ BELGE DE LA SACD

LE 4 JUIN DERNIER A EU LIEU L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ BELGE DE LA SACD. L'OCCASION DE FAIRE LE TOUR DES GRANDS DÉFIS DE LA GESTION COLLECTIVE EN 2011 ET 2012, DE RECONDUIRE DANS SES FONCTIONS LE PRÉSIDENT LUC JABON ET DE PROCÉDER À L'ÉLECTION DE QUATRE NOUVEAUX MEMBRES.

Le Comité belge de la SACD est composé de 16 auteurs, élus pour 4 ans par l'Assemblée générale des membres de la société résidant en Belgique. Ce comité se réunit à peu près tous les mois et définit avec le délégué général la politique spécifique à la Belgique. Le Comité belge est également compétent pour les matières liées à l'action culturelle. Son président siège également au sein du Conseil d'Administration à Paris. *(Les nouveaux élus sont présentés par une astérisque dans la liste ci-dessous.)*

COMITÉ BELGE DE LA SACD 2012-2013 :



Luc Jabon, président (audiovisuel)

PRÉSIDENT : Luc Jabon (audiovisuel)

VICE-PRÉSIDENTS : Michel Bernard (mise en scène)

Bernard Breuse (dramatique, lyrique)

MEMBRES : Julie Annen (dramatique, lyrique), Brice Cannavo* (radio, son), Bernard Cogniaux (dramatique, lyrique), Vanja d'Alcantara* (audiovisuel), Aurore Fattier (dramatique, lyrique), Jean-Luc

Goossens (cinéma, télévision), Bernard Halut (cinéma, télévision), Yves Hanchar (cinéma, télévision), Marie Henry (dramatique, lyrique), Annabelle Perrichon (multimédia), Jean-Louis Sbillé (audiovisuel), Fré Werbroeck* (chorégraphie), Isabelle Wéry* (dramatique, lyrique)

→ BRICE CANNAVO

Son travail se situe à la frontière entre architecture sonore, scénographie sonore et composition musicale. Son parcours lui a permis d'œuvrer pour les spectacles de metteurs en scène tel Matthias Langhoff, Armel Roussel, José Pliya, Anne-Cécile Vandalem, Jean-Benoît Ugeux, les chorégraphies d'Erika Zueneli... Il a collaboré avec Daniel Deshays au festival de Lussas, obtenu le prix SACD de la meilleure fiction radiophonique 2007 et organisé en 2009 un festival radiophonique au théâtre Varia. Aujourd'hui, il sensibilise des jeunes issus de quartiers « difficiles » et des usagers de centres de soin en santé mentale à l'art de l'expression radiophonique. Il est depuis 2010 professeur de documentation radiophonique et de création sonore en spectacle vivant à l'INSAS.

→ VANJA D'ALCANTARA

Née à Bruxelles en 1977, elle étudie l'histoire à l'ULB, puis la réalisation cinématographique au RITS, et l'écriture de scénario à la New York University. En 2004, elle réalise et produit son premier documentaire

entièrement tourné dans une prison en Espagne. En 2006 elle réalise *Granitsa*, un court-métrage tourné dans le Transsibérien en Russie, sélectionné dans de nombreux festivals internationaux. *Beyond the steppes*, son premier long-métrage (2010), raconte le récit intimiste d'une jeune femme polonaise déportée en Asie centrale au début de la seconde Guerre mondiale. L'histoire très personnelle est inspirée du vécu de la propre grand-mère de Vanja. Le film est sélectionné en compétition officielle au festival de Locarno ; il remporte le Prix du Jury (présidé par John Malkovitch) au prestigieux Festival International du Film de Marrakech. *Beyond the steppes* est également nommé Meilleur film aux Magritte du Cinéma belge.

→ FRÉ WERBROECK

Elle s'est formée à la Merce Cunningham School à New-York et auprès de Françoise Fontigny, Gerald Otte, Viola Farber, Caroll Brown, Alphonse Goris, Johanne Leighon, Marie-Anne Schotte, Angélique Wilkie et enseigne la danse contemporaine depuis 1990. Elle a chorégraphié plusieurs pièces et fondé la Cie D'ici P en 1999, en duo avec Florence Corin. Comme chorégraphe elle collabore au long métrage, *Cage*, d'Olivier Masset-Depasse, au spectacle *Le Banc* de Mike Alvarez et à deux mises en scène de Michel Bernard. En 2010 et 2011, elle crée les spectacles *Petites morsures sur le vide - Étape I, II et III*, réalise avec Frédéric Dumont deux courts métrages et met en place avec Eve Giordani et Claire Farah l'installation *Les semeurs/fragment I*. En 2012, elle crée une pièce courte, *Sillon*, et développe un nouveau projet, *Cartographie*, une installation multidisciplinaire.

→ ISABELLE WÉRY

Actrice, metteur en scène et auteure belge, Isabelle Wéry étudie le jeu de l'acteur à l'INSAS/Bruxelles. Parallèlement à ses travaux d'actrice avec différents metteurs en scène, elle écrit et crée ses propres spectacles « au quelque chose du Music-Hall ». Nominée trois fois aux Prix de la Critique de Théâtre (catégorie Seul en Scène), elle obtient le Prix en octobre 2008 pour sa création *La tranche* de Jean-Daniel Magnin. Dans l'écriture, elle débute avec *La mort du cochon* (Giboulées/Balsamine), qui lui vaut sa première nomination aux Prix du Théâtre/Bruxelles. Le Théâtre de la Vie lui donne l'occasion de mettre en scène ses deux autres textes : *Mademoiselle Ari nue* et *Juke-Box* et *Almanach. Ceci est mon corps*, d'après *La Vie Sexuelle de Catherine M.*, est une de ses dernières créations pour la scène. Elle écrit pour la Compagnie SKBL le texte du spectacle *Le bazar des organes*, en tournée dans toute la France. Le spectacle *La mort du cochon* est présenté au Festival d'Avignon 2012 à La Manufacture.

RÉSISTEREZ-VOUS LONGTEMPS
À SA FRAÎCHEUR ?



PACIFIC ANIS EXISTE AUSSI EN 3 SAVEURS :
COCO / MENTHE / PASSION



©2011 - Ricard S.A. 309696 375 RCS Marseille - Maillot de Bain : Pain de sucre.

POUR VOTRE SANTÉ, PRATIQUEZ UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE RÉGULIÈRE. WWW.MANGERBOUGER.FR

SACD